

Epreuve : S.E.S - Baccalauréat 1^{er} groupe session 2016

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 9

Partie 1 : Mobilisation des connaissances (5 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles.

1. Distinguez les différentes formes de mobilité sociale (2,5 points)

Définition de la notion principale et réponse à la question.

La mobilité sociale désigne, au sens large, la circulation des individus ou des groupes entre des positions sociales. Cette mobilité peut être intragénérationnelle si elle correspond au changement de la position sociale d'un individu au cours de sa vie. A l'opposée, la mobilité intergénérationnelle correspond à la modification des positions sociales entre deux générations (la génération du père et la génération du fils/fille).

En effet, il existe quatre grands types de mobilités qui sont liés à la mobilité sociale :

- La mobilité verticale ou horizontale : la première correspond à la modification de la position sociale d'un individu dans la hiérarchie sociale, tandis que dans la deuxième, la position sociale de l'individu reste identique dans la hiérarchie sociale, mais l'individu change de profession ou d'activité.
- La mobilité professionnelle désigne le changement de la situation professionnelle d'un individu (changement de qualification ou de branche d'activité). Toutefois, le changement de profession peut aboutir à un changement de sociabilité, donc à une mobilité plus ou moins grande.
- La mobilité géographique désigne, quant à elle, le changement de lieu de résidence d'un individu au cours de sa vie. Ce changement de résidence peut intervenir à différents moments de la vie d'un individu.
- La mobilité sociale ascendante indique le changement de la catégorie sociale d'un individu à une autre considérée comme supérieure. La mobilité sociale descendante correspond, quant à elle, au passage d'une catégorie sociale considérée comme inférieure.

2. Distinguez entre les instruments des politiques climatiques qui recourent à l'incitation et ceux qui recourent à la contrainte. (2,5 points)

Définition de la notion principale et réponse à la question.

La politique climatique peut être définie comme un ensemble de décisions prises par les pouvoirs publics afin de prendre en compte le problème du réchauffement climatique. Comme toute politique, elle utilise des instruments en vue de la réalisation de certains objectifs, en particulier la réduction des émissions des gaz à effets de serre.

Les instruments de la politique climatiques sont en nombre de trois: (1) la réglementation (lois, normes) ; (2) la taxation et (3) le marché de quotas d'émission. Le premier repose sur la contrainte et les deux autres sur des formes d'incitations.

Explications:

Les instruments réglementaires (normes) visent à imposer ou à interdire certains types de comportements aux agents économiques. Il s'agit d'une loi ou d'un règlement, visant à interdire ou à limiter des comportements polluants. Par exemple, on peut citer les normes de rejet qui sont des normes imposant par exemple un plafond d'émission de gaz polluant (rejet de CO₂ dans l'industrie du ciment ; interdiction de circulation dans les villes ; limitation de vitesse en cas de dépassement des normes de pollution...). On peut citer également les normes de produit tels que les normes thermiques pour les bâtiments ; normes de performances pour les moteurs des automobiles (rejet de CO₂).

Par contre, les instruments incitatifs visent quant à elle, à modifier les habitudes ou les calculs des acteurs en rendant plus ou moins chers les comportements polluants pour qu'ils observent une capacité de choix.

En imposant le paiement d'une taxe, on augmente le prix de la consommation d'énergie, en donnant un bonus fiscal lors de l'achat d'un véhicule moins polluant, on incite au renouvellement du parc automobile.

Grâce aux permis d'émission, aux quotas échangeables (« Marché carbone »), on attribue à chaque entreprise polluante un permis (quota) d'émettre une certaine quantité de CO₂. Si elle dépasse son quota, elle est obligée d'acheter des quotas supplémentaires sur le marché. Par contre, si elle n'a pas utilisé son quota, elle peut le vendre sur le marché. Cela incite les entreprises polluantes à moins polluer pour ne pas avoir à acheter des crédits carbone ou pour amortir ses investissements de dépollution en vendant ses excédents de quotas.

Ces différents instruments sont complémentaires.

Partie 2 : Etude des documents (5 points)

Présentation du tableau :

Le document 1 est un tableau à double entrée, issu d'une étude de l'INSEE, parue en 2015. Ce tableau présente des éléments de comparaison vis-à-vis de l'emploi, entre les hommes et les femmes salariés en France en 2010. Les variables utilisés sont le genre et la PCS ; les données sont en valeur absolue et en pourcentage.

Caractéristiques des inégalités entre les hommes et les femmes vis-à-vis de l'emploi.

Ce tableau indique que le « genre » constitue bien une variable significative d'écart, voire d'inégalité entre les hommes et les femmes, à l'aide de trois constats suivants :

- En moyenne, une femme salariée dispose d'un salaire de 1 934 euros par mois et un homme de 2 389 euros par mois. De ce fait, quelles que soit la PCS, les femmes gagnent donc moins que les hommes, surtout s'il est du PCS « cadre ».
- Sur 100 salariés, 47,5 sont des femmes, quelle que soit la PCS concernée. Ce chiffre montre l'inactivité qui reste encore plus répandue chez les femmes. Ces dernières sont notamment sous-représentées dans la PCS en haut de la stratification sociale (à savoir les cadres puisque sur 100 cadres, seulement 38,6 sont des femmes).
- L'examen statistique du taux de sous-emploi montre que les femmes sont sous-employées par rapport aux hommes : si 3,5 % des hommes salariés les sont, 9 % des femmes sont concernés

également.

Vis-à-vis de l'emploi, les femmes et les hommes ne sont sur un pied d'égalité : les femmes sont plus concernées par le bas salaire, le sous-emploi et l'accès plus difficiles à la PCS gratifiante (cadre) par rapport à leurs collègues masculins.

Éléments explicatifs de ces inégalités

Les explications peuvent être résumées comme suit :

- Dans la plupart de cas, la population féminine exercent des métiers et occupent des postes peu gratifiants, notamment des postes relevant des métiers plus sociaux (enseignement, aide à la personne, ...). Les hommes occupent très souvent les emplois en haut de la stratification sociale (cadres) qui donnent lieu à des revenus élevés.
- Les femmes sont obligées d'interrompre leurs activités professionnelles du fait de la maternité. Par conséquent, les employeurs favorisent plus le recrutement et l'octroi des postes de responsabilités aux hommes par rapport aux femmes.

Partie 3 : Argumentation et analyse (10 points).

A l'aide des documents fournis et de vos connaissances, montrez le rôle de l'Etat en tant qu'acteur de la croissance économique.

Introduction

L'Etat est l'ensemble des institutions dotées de l'autorité et de la puissance publiques (Administrations publiques centrales, Administrations publiques locales, etc.). La croissance économique est l'augmentation durable de la richesse.

Les facteurs et les acteurs de la croissance sont nombreux, mais il convient de noter que l'Etat joue un rôle déterminant dans celle-ci.

D'ailleurs, la question du rôle de l'Etat dans l'économie a fait l'objet de controverses entre d'un côté, un courant d'essence libérale qui fait plutôt confiance au marché et à l'initiative privée, et de l'autre, un courant interventionniste qui sollicite l'action publique pour pallier les insuffisances du marché.

En première partie ; nous montrerons que l'Etat, par le cadre institutionnel et les actions qu'il entreprend, est un acteur de la croissance économique, et en deuxième partie, nous dresserons les limites d'un tel rôle.

I. L'Etat, un acteur de la croissance économique.

a. L'Etat peut favoriser la croissance économique à travers sa fonction de régulation de l'économie.

La hausse des dépenses publiques dégagent des ressources pour assurer les investissements publics en matière d'éducation, de recherche et développement, qui au final aboutira à l'avènement du progrès technique et donc de la croissance économique (doc 3).

Conformément à la théorie keynésienne, par sa fonction de régulation, l'Etat peut contribuer à relancer l'économie par le biais du déficit budgétaire afin de relancer la demande par le mécanisme du multiplicateur.

b. Le rôle de l'Etat dans l'entretien des sources de la croissance, à savoir l'innovation.

La croissance économique repose sur plusieurs facteurs dont fait partie le progrès technique (ensemble des innovations, c'est-à-dire des nouveautés technologiques, de procédé ou organisationnelles susceptible d'accroître la production des biens et services et de la compétitivité des entreprises). Les institutions publiques jouent un rôle important, à la fois en créant un environnement favorable à l'innovation et en l'encourageant.

L'Etat peut ainsi contribuer à l'entretenir en poussant au progrès technique : il doit participer à l'invention en subventionnant la recherche et le développement, en investissant dans le capital humain et technologiques (**Doc 5**). L'innovation est le produit du processus de recherche et développement qui nécessite un financement important dont la rentabilité peut être faible, voire nulle. C'est pourquoi les pouvoirs publics financent une part non négligeable de ce processus (**doc 3**). En prenant en charge les dépenses de formation, l'État favorise l'amélioration du capital humain dont profiteront toutes les entreprises.

c. L'Etat, un développeur et le garant d'un environnement stable pour le marché

La croissance économique exige un environnement économique et politique stable, ainsi que des institutions fortes. Les institutions publiques ont donc également un rôle à jouer en garantissant la stabilité de l'environnement des agents économiques. Ainsi, l'existence de droits de propriété donne aux agents la garantie de pouvoir bénéficier de leurs innovations (**Doc 2**). Ces droits de propriété permettent de définir une législation sur les brevets, ceux-ci donnant à l'entreprise innovatrice une situation temporaire de monopole qui, selon Schumpeter, génère un surprofit, ou rente de monopole. Cependant, l'État doit également légiférer pour faire respecter les principes de la concurrence, car celle-ci est le principal aiguillon de l'innovation.

L'Etat, en souhaitant instaurer une croissance durable, planifie et oriente les politiques économiques à mettre en œuvre (**Doc 4**).

Dans les années 70 et 80, l'Etat chinois a mis en place des nouveaux jalons pour aiguïser la croissance économique : « renforcement des entreprises publique plutôt que leurs privatisations, mise en place des réformes institutionnelles, » contrairement à la Russie qui a préféré le passage directe à l'économie de marché. Résultat : la Chine est devenue une puissance économique qui rivalise même avec les pays développés en termes de compétitivité des entreprises, de l'innovation, Etc...

....

II. Les limites de l'intervention de l'Etat.

a. L'intervention de l'Etat dans l'économie : une politique économique inefficace

Pour pouvoir intervenir, l'Etat utilise les dépenses publiques. La hausse de ces dernières conduit à la hausse des prélèvements obligatoires et de la pression fiscale. Or ces phénomènes conduisent au-delà d'un certain taux d'imposition à une baisse des recettes fiscales (courbe de Laffer doc 5).

La hausse de la pression fiscale joue en défaveur de l'activité marchande et favorise le développement du travail au noir et de l'expatriation de la production (délocalisations).

L'interventionnisme entrave donc le dynamisme de l'économie, il faudrait alors permettre à nouveau

la régulation du marché dont le fonctionnement a été rendu inopérant par les diverses couches de réglementations. Pour les auteurs libéraux, un désengagement de l'État s'impose donc d'autant que les politiques conjoncturelles au mieux n'ont aucun effet.

b. L'intervention de l'Etat au niveau social : une redistribution peu efficace.

Malgré la hausse des dépenses publiques, L'Etat a de plus en plus de mal à atteindre ses objectifs de réduction des inégalités et de la pauvreté (**Doc 5**). La hausse des dépenses pose la question de la désincitation au travail chez les employés et aux employeurs et conduit ainsi à formuler une crise de légitimité de l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Conclusion

L'Etat est un acteur important de la croissance. D'un côté, il favorise l'innovation en prenant en charge une partie des dépenses de recherche et du développement, ainsi que celles concernant l'éducation du capital humain. De plus, les institutions publiques assurent un environnement stable aux agents économiques grâce aux règles mises en place par les pouvoirs publics. D'un autre côté, les actions de l'Etat nuisent à l'initiative privée et entrave les rouages du système économique.